

Résumé

Des migrations en hausse de 2 % dans les pays de l'OCDE en 2018

Environ 5.3 millions d'entrées à caractère permanent ont été enregistrés dans les pays de l'OCDE en 2018, en hausse de 2 % par rapport à 2017, selon des données préliminaires. Depuis 2015, les pays européens membres de l'OCDE ont collectivement accueilli plus d'immigrés permanents que les États-Unis, qui restent néanmoins le premier pays de destination, devant l'Allemagne.

En 2018, le nombre de demandes d'asile dans les pays de l'OCDE a été ramené à 1.09 million, ce qui représente une baisse de 34 % par rapport au chiffre record de 1.65 million de demandes enregistrées en 2015 comme en 2016. La majorité des demandeurs d'asile étaient originaires d'Afghanistan, de Syrie, d'Irak et du Venezuela.

Du fait de la baisse des demandes d'asile, le nombre de réfugiés enregistrés a également reculé. En 2017, dernière année pour laquelle on dispose de données détaillées par catégorie, 700 000 permis environ ont été délivrés pour raisons humanitaires, contre 900 000 en 2016. D'autres types de migrations permanentes sont cependant en hausse, notamment les migrations de travail (+6 % ; personnes partant dans un autre pays pour y occuper un emploi).

Les migrations temporaires de travail, qui concernent des personnes migrant pour une durée limitée pour travailler, ont fortement augmenté en 2017, jusqu'à atteindre 4.9 millions d'individus, contre 4.4 millions en 2016. La Pologne est le premier pays de destination des migrants temporaires de travail, devant les États-Unis. Dans l'Union européenne (UE) et les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), les travailleurs « détachés » par leur employeur pour travailler dans un autre pays de l'UE/AELE représentaient la première catégorie de migrants temporaires de travail, avec près de 2.7 millions de détachements.

Adapter les programmes d'immigration et encourager l'intégration

Les pays de l'OCDE continuent d'adapter leurs programmes d'immigration de travail afin d'améliorer la sélection et de favoriser les compétences recherchées. Plusieurs pays ont également réformé leurs processus d'admission des investisseurs étrangers ou ont instauré de nouveaux programmes pour les immigrés qui créent des start-up. En parallèle, d'autres ont introduit des restrictions aux procédures de regroupement familial ou simplifié leurs procédures d'asile.

Les perspectives professionnelles des immigrés ont continué de s'améliorer en 2018, dans le prolongement de l'évolution positive observée ces cinq dernières années. En moyenne dans les pays de l'OCDE, plus de 68 % des immigrés ont un emploi et leur taux de chômage est inférieur à 9 %. L'amélioration de la situation au regard de l'emploi des immigrés récents est plus forte dans les pays où le taux d'emploi est relativement élevé, comme en Irlande ou au Royaume-Uni. Aucune évolution des taux d'emploi des immigrés récents

n'est en revanche observée en Italie et en France, où seuls 40 % environ des immigrés récents occupaient un emploi en 2018.

Avec la baisse continue des entrées de demandeurs d'asile et de réfugiés, les pouvoirs publics se focalisent désormais moins sur l'organisation de l'accueil des nouveaux arrivants que sur la mise en place ou l'amélioration des politiques d'intégration. Certains pays ont renforcé les moyens dont disposent les autorités locales pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants. En particulier, des mesures ont été prises pour améliorer le degré de maîtrise de la langue, proposer des cours sur les valeurs civiques et les conventions sociales du pays d'accueil et mettre en place des systèmes d'évaluation et de validation des titres et diplômes professionnels.

Incidence des migrations temporaires sur le marché du travail

L'impact de l'immigration sur l'emploi et le salaire des travailleurs nés dans le pays occupe toujours une large place dans le débat public. Les travaux de recherche consacrés à l'incidence de l'immigration sur le marché du travail portent essentiellement sur les immigrés permanents. Cependant, les premières estimations de l'OCDE montrent que les migrants temporaires apportent une contribution significative à l'emploi dans de nombreux pays de l'OCDE. Dans six pays sur 20, ils ajoutent 2 % ou plus à la population en emploi totale du pays d'accueil. Parmi ces pays, c'est au Luxembourg et en Suisse que les migrants temporaires de travail sont les plus nombreux par rapport à la population totale, en grande partie du fait des travailleurs originaires de l'UE/AELE. Viennent ensuite la Nouvelle-Zélande, la Corée et Israël. Dans les pays de l'UE/AELE, les travailleurs immigrés bénéficiant de la libre circulation, y compris les travailleurs frontaliers, ajoutent près de 1 % à la population en emploi totale du pays d'accueil. Ces flux concernent en premier lieu le secteur du bâtiment et le secteur manufacturier.

Intégration et rôle joué par le regroupement familial

Plusieurs débats récents ont porté sur le rôle du regroupement familial dans l'intégration et sur les mesures à mettre en place, notamment dans le contexte de l'afflux massif de réfugiés en 2015/16.

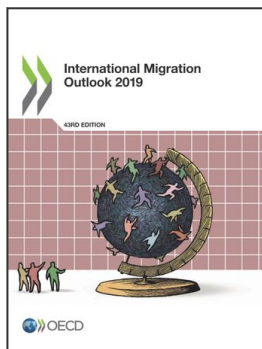
De nouvelles données sur les pays de l'OCDE montrent que la grande majorité des immigrés mariés vivent avec leur conjoint dans le pays d'accueil. La part des immigrés dont le conjoint est absent est inférieure à 20 % dans quasiment tous les pays membres. Les données disponibles ne font apparaître aucune tendance claire quant aux effets d'un regroupement familial tardif sur l'immigré principal. D'un côté, les immigrés principaux dont le conjoint est arrivé après un certain temps perçoivent, même après dix ans ou plus, des salaires nettement moins élevés que ceux qui ont bénéficié d'un regroupement familial rapide. D'un autre côté, les premiers sont légèrement plus susceptibles de travailler que les seconds.

Ces délais paraissent également avoir une incidence sur l'intégration du conjoint venu rejoindre l'immigré principal, surtout si ce conjoint est une femme. Dans les pays européens de l'OCDE et aux États-Unis, par exemple, les conjoints dont l'arrivée n'intervient qu'après un certain temps montrent une maîtrise moindre de la langue au bout de cinq ans ou davantage dans le pays d'accueil. De longs délais risquent aussi d'avoir de lourdes conséquences sur l'intégration des enfants issus de l'immigration, surtout en ce qui concerne la maîtrise de la langue du pays d'accueil et les études. Les immigrés adultes dont les parents vivent au sein du foyer présentent une plus forte probabilité d'emploi et

effectuent un plus grand nombre d'heures de travail, en particulier lorsqu'ils ont de jeunes enfants.

Principaux résultats

- Après un recul de 4 % entre 2016 et 2017, les migrations permanentes dans les pays de l'OCDE sont reparties à la hausse en 2018 (+2 %), pour s'établir à environ 5.3 millions d'immigrés permanents nouveaux, selon des données préliminaires.
- Plus de 4.9 millions de migrants temporaires de travail ont été admis dans les pays de l'OCDE en 2017, en hausse de 11 % par rapport à 2016. En 2016, le nombre d'étudiants en mobilité internationale poursuivant des études supérieures dans la zone OCDE a augmenté de 7 %, jusqu'à dépasser 3.5 millions de personnes.
- En moyenne dans les pays de l'OCDE, le taux d'emploi des immigrés a atteint 68.3 % (2.4 points de moins que les personnes nées dans le pays) et leur taux de chômage est passé de 9.4 % à 8.7 % entre 2017 et 2018.
- L'accès à l'emploi reste difficile pour certaines catégories d'immigrés, notamment les jeunes et les personnes peu qualifiées. En revanche, les plus fortes hausses de taux d'emploi concernent les femmes et les travailleurs âgés (55-64 ans).
- En 2018, dans l'Union européenne, plus de 18 % des immigrés âgés de 15 à 24 ans étaient sans emploi et sortis du système éducatif, contre 11 % de leurs pairs nés dans le pays. Ce taux était inférieur dans les pays membres de l'OCDE non européens.



Extrait de :
International Migration Outlook 2019

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/c3e35eec-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2019), « Résumé », dans *International Migration Outlook 2019*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/08749556-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.